

Office des affaires communales et de  
l'organisation du territoire  
Nydeggasse 11/13  
3011 Berne

Le 31 mai 2018

**Pour tout renseignement:**  
Service des affaires communales  
031 633 77 82  
gem.agr@jgk.be.ch

**Destinataires:**

- Communes municipales et communes mixtes
- Paroisses
- Préfectures
- Divers abonnés

---

## Information

### **Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2); information n° 13**

#### **Système de détection précoce<sup>1</sup> / tableau des «résultats de la planification financière»<sup>2</sup>**

La conception du tableau des «résultats de la planification financière» a été modifiée avec l'introduction du MCH2; l'article 24 ODGFCo a donc fait l'objet d'une adaptation, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les communes municipales, les communes mixtes, les paroisses générales et les paroisses continuent d'adresser le tableau des «résultats de la planification financière» à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) avant la fin du mois de décembre (art. 64 OCo).

Le tableau contient les indicateurs financiers pertinents pour la détection précoce d'évolutions critiques dans les collectivités publiques appliquant le MCH2. Outre les données de la période de base (celle des derniers comptes annuels approuvés) et de la période de planification, il indique les chiffres du budget de l'année en cours ainsi que de l'exercice suivant.

Le tableau, dont un exemple est joint à la présente ISCB, peut être téléchargé à partir du site Internet de l'OACOT: [www.be.ch/communes](http://www.be.ch/communes) > Finances communales > Système de détection précoce.

#### **Indicateurs et système d'évaluation<sup>3</sup>**

Les nouveaux indicateurs et le système d'évaluation sont également publiés sur le site Internet de l'OACOT, à l'adresse [www.be.ch/communes](http://www.be.ch/communes) > Finances communales > Système de détection précoce.

Les bases légales entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le tableau des «résultats de la planification financière» devra, dès 2019, être présenté dans sa forme remaniée. La saisie se fera probablement en ligne, comme pour l'attestation de la commune relative aux comptes annuels.

L'OACOT demandera cette année aux communes, à titre exceptionnel, de lui indiquer le degré d'autofinancement du compte général pour 2016 et 2017 afin de pouvoir procéder à une évaluation. Les communes recevront des précisions à cet égard cet automne.

*Office des affaires communales et de  
l'organisation du territoire  
Domaine des finances communales*

Annexe: tableau des «résultats de la planification financière»

---

<sup>1</sup> Article 143, alinéa 1 de l'ordonnance sur les communes (OCo; RSB 170.111)

<sup>2</sup> Article 24 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo; RSB 170.511)

<sup>3</sup> Article 143, alinéa 2 OCo

Résultats de la planification financière (au 31 décembre 2019)

Nom de la commune politique

N° de l'OFS

Indicateurs financiers	Unité	Résultats de la planification financière					
		Approuvés	Approuvé	Approuvé	Planification		
		Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023
Excédent/découvert du bilan (299)	CHF						
Réserves (294)	CHF						
Excédent du bilan, amortissements supplémentaires compris (294 + 299)	CHF		-	-	-	-	-
Résultat annuel, compte général (900)	CHF						
Attributions aux réserves de politique financière (+3894) ou prélèvements sur ces réserves (-4894)	CHF						
Résultat annuel (compte général) avant les attributions aux réserves de politique financière ou prélèvements sur ces réserves (900+3894-4894)	CHF		-	-	-	-	-
Revenu de l'impôt des personnes physiques (400)	CHF						
Revenu de l'impôt des personnes morales (401)	CHF						
Dettes brutes (200, 201, 206)	CHF						
Investissements nets, compte général	CHF						
Excédent du bilan par habitant, amortissements supplémentaires compris	CHF						
Degré d'autofinancement (compte général)	%						
Quotient de l'excédent du bilan (compte général)	%						
Quotité d'autofinancement (compte global)	%						
Quotité de la charge financière (compte global)	%						
Endettement net/habitant (compte global)	CHF						
Capitaux propres déterminants par habitant (compte global)	CHF						
Quotité d'impôt							

**Précisions sur la saisie des données**

Somme des GM 299 et 294

Faire précéder les attributions d'un signe positif  
 Faire précéder les prélèvements d'un signe négatif

GM 900 plus GM 3894 ou moins GM 4894

Après dissolution/prélèvement à charge du GM 294

## Résultats de la planification financière (au 31 décembre 2019)

Nom de la paroisse

Indicateurs financiers	Unité	Résultats de la planification financière				Précisions sur la saisie des données
		Approuvé (ou en projet)	Planification			
		Budget 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	
Excédent/découvert du bilan (299)	CHF					
Réserves (294)	CHF					
Excédent du bilan, amortissements supplémentaires compris (294 + 299)	CHF	-	-	-	-	Somme des GM 299 et 294
Résultat annuel, compte général (900)	CHF					
Attributions aux réserves de politique financière (+3894) ou prélèvements sur ces réserves (-4894)	CHF					Faire précéder les attributions d'un signe positif Faire précéder les prélèvements d'un signe négatif
Résultat annuel (compte général) avant les attributions aux réserves de politique financière ou prélèvements sur ces réserves (900+3894-4894)	CHF	-	-	-	-	GM 900 plus GM 3894 ou moins GM 4894
Revenu de l'impôt des personnes physiques (400)	CHF					
Revenu de l'impôt des personnes morales (401)	CHF					
Dettes brutes (200, 201, 206)	CHF					
Investissements nets, compte général	CHF					
Degré d'autofinancement (compte général)	%					
Quotient de l'excédent du bilan (compte général)	%					Après dissolution/prélèvement à charge du GM 294
Quotité d'impôt						